

la vie syndicale



# Spécial 1989

1989 - 1999

*Deux cents jours de lutte*

*Brève chronologie*

*Impacts de grève et résultats revendicatifs*

*Quelles leçons de 1989 ?*

*Retour sur 1989 :  
entretien avec  
Jean-Christophe  
Le Duigou*

N° 230 du 2/12/1999

## 1989-1999

Il y a dix ans le Ministère des Finances traversait une tempête sociale sans précédent dans son histoire.

Deux cents jours durant les actions s'étaient multipliées culminant dans une grève générale de deux mois.

Au coeur de cette mobilisation les agents de la DGI avaient porté haut des exigences multiples en matière de pouvoir d'achat, de reconnaissance des qualifications, de carrières, de fonctionnements administratifs.

Dès février les prémices d'un mouvement de contestation radicale de l'existant étaient apparus. De journées de grève nationales en conflits locaux durs, la grogne s'installait. Elle survécut à l'été et, aux premiers jours de septembre, s'extériorisait avec vivacité, d'opérations spectaculaires en manifestations, dans les rues de France pour atteindre une vigueur telle que les média, étonnés, n'en finissaient plus d'égrener la saga combative des grévistes des Finances.

Le 12 septembre 25 000 agents avaient manifesté à Paris, Le 5 octobre ils étaient 40 000 et, deux semaines plus tard, 100 000 déferlaient vers Bercy transformé en camp retranché.

Le ministre des Finances, Pierre Bérégovoy avait pris les choses en main abandonnant sur le bas côté Michel Charasse, qui de provocations en pas de clerc était, désormais, parfaitement déconsidéré. Les résultats de la négociation du 20 octobre furent si limités que les Assemblées générales rejetèrent les propositions gouvernementales.

Le mouvement se durcit. Jusqu'au 15 novembre les occupations de locaux se poursuivirent, les incidents se multiplièrent avec les forces de police désormais lancées à l'assaut des piquets de grève. Mais le repli ne se fit pas dans le désordre. Il se réalisa lorsque les Assemblées générales en décidèrent et constatèrent que l'extension de la grève à d'autres secteurs de la Fonction publique, tellement espérée, n'était pas au rendez-vous.

En reprenant le chemin des bureaux ceux qui cumulaient parfois près de trois mois de grève mêlaient quelque amertume à la fierté d'avoir conduit une si belle lutte. La violence de la secousse et l'état des esprits conduisit le pouvoir à en rabattre sur les prélèvements de grève, mesure indispensable si l'on voulait sortir de ce dur conflit sans de trop profondes blessures.

Dix années ont passé, intensément marquées par la secousse de 1989. Désarçonnée l'Administration a tenté de reprendre l'offensive, de manière d'abord brouillonne, lâchant du lest sur quelques crédits, puis plus ordonnée. Au fil du temps elle a cherché à se défaire de ses habits anciens, maladroitement essayé d'associer les syndicats aux évolutions qu'elle projetait, puis, constatant son échec, misé sur d'autres méthodes, recomposant notamment les hiérarchies intermédiaires pour relayer ses politiques.

De leur côté les syndicats ne sont pas sortis de 1989 comme ils y étaient entrés. Les habitudes collectives de luttes, les méthodes de contrôle démocratique du mouvement (rôle des Assemblées générales), l'expérimentation en grand d'une capacité à se relier à la société en posant les questions du sens du Service public se sont installées d'une manière irréversible comme composantes des cultures syndicales et revendicatives.

C'est en ce sens que 1989 constitue une référence. Dix ans plus tard la question se posait de reparler de tout cela non point en forme de célébration mais sous le double signe de la mémoire et de la réflexion.

Les pages qui suivent ne cèdent donc ni à l'esprit de commémoration, ni à la tentation du livre d'images de l'événement. Elles s'efforcent de répondre à un enjeu collectif de mémoire. Quatorze mille agents ont quitté la DGI depuis 1989 et autant y sont arrivés. La longue lutte de 1989 fait partie de leur patrimoine dont ce numéro de la *Vie syndicale* se veut un reflet.

# Deux cents jours de lutte

*Dans la statistique des grèves survenues dans la Fonction publique d'État, l'année 1989 rompt de manière impressionnante avec les tendances des années antérieures. Cette année là 2 322 000 journées sont comptabilisées contre une moyenne annuelle de 585 000 journées pour la période 1982-1988. La grève des agents des Finances est à l'origine de cette envolée. Elle marque incontestablement le mouvement social de l'année. La grève générale démarrée en même temps que le conflit survenu dans les usines Peugeot-Sochaux se conclut alors que se disloque le mur de Berlin. En serrée entre ces deux événements elle parvient, cependant, grâce à sa puissance et à sa durée, à s'installer comme un événement majeur de la période.*

Depuis 1987, divers secteurs du Ministère des Finances et notamment à la DGI avaient connu des tensions. Le 15 octobre 1987 40% des agents des impôts avaient fait grève contre le démantèlement du service public, pour le pouvoir d'achat, l'amélioration des conditions de travail, contre les suppressions d'emplois et le blocage de la situation catégorielle. Les 18 et 20 octobre 1988 (à l'appel du SNADGI-CGT le 18, de tous les syndicats de la DGI le 20) d'importants arrêts de travail s'étaient produits. Les principales revendications portaient sur le retrait des suppressions d'emplois prévues en 1989, le rejet du projet de redéploiement du Cadastre, la mise en oeuvre d'un plan de réimplantation des 4 200 emplois supprimés depuis 1985, la résorption de l'auxiliaire, la renégociation de la grille des traitements de la Fonction publique, la revalorisation des carrières.

## **Des impulsions de février à l'essor de la grève générale**

Le 2 février 1989, rejoint par le SNUI, le SNADGI-CGT impulse, une nouvelle journée nationale de grève à laquelle participent 20% des personnels.

L'orientation du SNADGI-CGT est dès ce moment très clairement formulée : le 2 février doit donner le signal de l'enclenchement d'un processus d'actions revendicatives.

Les ingrédients d'un conflit majeur paraissent amplement réunis si l'on en croit la note que le Directeur général des impôts (Robert Baconnier) adresse le 11 avril à Pierre Bérégovoy, le Ministre des Finances : "En raison de l'évolution contraire de ses charges et de ses moyens, la Direction générale des impôts se trouve déjà dans une situation très tendue. Si des mesures ne sont pas prises, les ressources de l'État risquent d'être en cause (...) Aucune structure n'est en état de supporter une ponction supplémentaire (...) La décision de supprimer des emplois aurait des conséquences sérieuses quant au fonctionnement (...) et à la motivation d'agent qui accomplissent par nature des missions difficiles".

Les tensions sociales s'accroissent. En Corse les fonc-

tionnaires conduisent une longue grève d'un mois. Le Douaniers se heurtent le 25 mai, lors d'une manifestation nationale à La Rochelle, aux forces de police. L'effervescence se manifeste dans les services extérieurs du Trésor (opérations rétention de chèques) et de premières situations de grèves reconductibles apparaissent au Trésor dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes.

Le 6 juin les Fédérations des Finances appellent à la grève (bien suivie) et à des manifestations régionales (10 000 manifestants à Paris). Le SNUI s'est tenu à l'écart du mouvement.

En reflux au Trésor, les luttes se déplacent vers la DGI : un tiers des personnels de trois Directions de la région PACA est en grève reconductible.

Dans les derniers jours de juin on observe une extension des situations de grève et une diversification des formes de lutte (grèves reconductibles locales, grèves des services ordinateurs des CRI, grève du réseau comptable avec soutien financier des autres agents). Quarante Directions sont touchées.

Le 27 juin les délégations des grévistes du Sud-est accompagnées de délégations d'agents de la région parisienne trouvent porte close à Bercy. Quelques heurts se produisent dont une porte vitrée fait les frais.



25 mai 1989, à La Rochelle, les Douaniers se heurtent à la police

Le 4 juillet, au cours d'une nouvelle journée de grève et de manifestation, 10 000 agents manifestent à Paris.

Face à la vivacité du mouvement, exaspéré par les incidents du 27 juin, le Ministre du Budget, Michel Charasse, manoeuvre sans y parvenir pour briser le front syndical et tente de calmer le jeu en annonçant un plan social de promotions internes. Ces annonces sont sans effet : au cours des mois de juillet et d'août des situations de grève persistent dans une quinzaine de départements et services de la DGI avec une participation importante des personnels.

L'impulsion syndicale nationale permet de surmonter les difficultés de l'été : dès le 17 juillet les syndicats des impôts appellent les personnels de la DGI à maintenir la pression, organisent une campagne de signature d'une pétition nationale et diffusent massivement des tracts à la population le 4 août.

Le 25 août, les agents du Pas-de-Calais votent la grève générale et appellent à son extension. Le processus de généralisation de la grève vient d'être enclenché.

### Quelles stratégies syndicales?

Les appréciations syndicales des potentialités revendicatives de la période ne convergent guère. Trois orientations se manifestent. L'une incarnée par le front FO-CFDT-CFTC-CGC constitué en interfédérale qui tente, au cours du printemps, d'obtenir une négociation avec le Ministère. La seconde, portée par le SNUI, qui recherche une négociation de sommet, mais se trouve écarté de l'interfédérale. La troisième préconisée par la CGT qui mise sur le développement des luttes pour balayer les manoeuvres. Ses syndicats et, notamment le SNADGI-CGT, travaillent à une démarche syndicale nouvelle, appuyée sur l'élaboration des revendications par les personnels eux-mêmes : si des différences d'appréciation existent entre les syndicats, il revient aux Assemblées générales de personnels de les trancher.

Le Ministère essaye, bien sûr, de jouer sur ces différences de méthode et d'approche. Il cherche à isoler la CGT, tente de l'écartier de toute discussion au lendemain des incidents du 27 juin et, plus généralement, fait monter les tensions en annonçant des mesures répressives telles la suspension des congés des grévistes et des prélèvements massifs pour fait de grève.

Ces stratégies syndicales divergentes vont être progressivement balayées par la mobilisation croissante des personnels et par l'essor de la grève générale.

### Des luttes durables et ciblées...

La volonté d'action est manifeste et se traduit dans des comportements de lutte qui témoignent tout à la fois de radicalité et de la volonté de contrôler le mouvement. Les principales caractéristiques des actions conduites depuis le printemps sont les suivantes : la recherche de l'inscription du mouvement dans la durée, le souci d'efficacité (ciblage des secteurs stratégiques), la volonté d'impliquer les agents dans l'action de manière massive mais différenciée.

Ces premières luttes inscrivent dans la conscience collective des notions fondamentales telles que "durer pour être efficace" qui fourniront un socle à l'idée de grève générale. A contrario ces formes initiales de la lutte, d'essence délégataire, constitueront, début septembre, un obstacle au développement de la grève générale.

### ... à la montée en puissance de la grève générale

Le 5 septembre le gouvernement tente, une nouvelle fois, de désamorcer la mobilisation en ouvrant des "négociations", espérées positives par Force ouvrière. Mais la manoeuvre échoue.

Le SNADGI-CGT qui, depuis le début de l'année, n'a cessé d'oeuvrer à l'essor d'un mouvement de grande ampleur arrête, au sortir des congés

une orientation qu'il travaillera à concrétiser en accord avec la Fédération des Finances CGT : le développement de la grève générale à la DGI et à tout le ministère.

Impulsant la réunion d'Assemblées générales, proposant de reconnaître à celles-ci un rôle souverain dans la détermination des contenus revendicatifs et des modes d'action, le SNADGI-CGT bouscule des traditions ancrées dans l'histoire sociale du secteur des Finances.



Manif sur la Dalle de Bercy le 6 juin 1989

Il jette toutes ses forces dans un immense travail de conviction et parvient à construire entre le début septembre et la mi octobre un processus d'une puissance telle que la grève devient totale.

Certes le SNADGI-CGT n'agit pas seul, mais il est le premier à défendre l'orientation de grève générale.

Après la manifestation du 12 septembre dans laquelle les agents des impôts ont constitué la plus grande partie du cortège la question est posée d'un élargissement aux autres secteurs du ministère. A la DGI le SNUI rejoint, le 20 septembre l'orientation de grève générale. L'impulsion syndicale en devient plus efficace mais FO ne ralliera le mot d'ordre que le 9 octobre.

Au lendemain de la manifestation nationale du 5 octobre qui a rassemblé 40 000 participants et matérialisé l'entrée en lutte de tous les secteurs du ministère, la grève acquiert assez de puissance pour provoquer la paralysie des fonctionnements administratifs. Durant quinze jours le

mouvement se renforce encore pour atteindre son apogée le 19 octobre qui voit déferler vers Bercy un immense cortège de 100 000 manifestants.

Le 19 octobre d'aucuns ont entretenu l'idée de la journée décisive mais le Ministres, retranchés dans Bercy transformé en bunker, refusent d'ouvrir des négociations sous la pression de la manifestation. Une longue séance de discussions se déroulera pourtant le lendemain qui aboutira à un relevé de décisions que les Assemblées générales des personnels rejeteront.

### **Faire durer la grève pour gagner**

Le mouvement est incontestablement entré dans une nouvelle phase. La grève demeure très puissante il faut qu'elle persiste parce que les agents en lutte disposent de l'arme du blocage et que celui-ci, s'il s'installe dans une durée longue, pourra modifier considérablement le contenu des négociations. Telle est l'opinion que défendent les militants de la CGT et du SNUI alors que des coups peuvent être portés à une unité syndicale que la lutte des personnels et le fonctionnement en système des Assemblées générales ont imposé.

Signe des difficultés, c'est seulement le 24 octobre que les quatre principales Fédérations des Finances affirment leur volonté de poursuivre la lutte jusqu'à l'ouverture de véritables négociations. Le calendrier des actions proposées fait ressortir une volonté d'extériorisation de la grève (manifestations régionales) et l'enclenchement en grand d'initiatives propres à développer la solidarité matérielle et politique au mouvement.

Le 27 octobre devant une assemblée de militants grévistes de la CFDT Jean-Paul Jacquier membre de la Commission exécutive de la CFDT appelle à la reprise du travail. L'affaire fait grand bruit et heurte les militants de la CFDT.

Pour surmonter les risques de désengagement la CGT appelle à la mise en place d'un piquet de grève massif et permanent devant Bercy avec montée échelonnée des régions tout au long de la semaine du 30 octobre. Six mille agents participent à l'installation du piquet ce qui a pour effet de provoquer le ralliement du SNUI et de la CFDT à l'initiative. FO assure une présence symbolique de son syndicat des impôts et, dans le même temps organise le reflux de la grève au Trésor où son influence est dominante.

Cette situation difficile permet au pouvoir de durcir ses positions. Non seulement il

refuse d'ouvrir de nouvelles négociations mais fait donner les forces de police contre de nombreux piquets de grève, ordonne de procéder à des prélèvements massifs sur la paye d'octobre et use de mesures d'intimidation à la Douane et au Trésor (envoi de mises en demeure individuelles). De surcroît il provoque les personnes en annonçant l'indemnisation des usagers "victimes de la grève"!

### **Jusqu'au bout, les personnels décident de leur lutte**

Dans ce contexte difficile la grève générale persiste à un haut niveau à la DGI et la journée d'action Fonction publique du 7 novembre appelée e convergence par la CGT et FO si elle offre une perspective de remobilisation (un important cortège unitaire Finances s'intercale entre les deux cortèges confédéraux) ne suffit ni à relancer la grève Finances en puissance, ni à élargir le front de lutte à d'autres secteurs de la Fonction publique.

Jusqu'à la mi novembre la grève, bien qu'en décroissance, demeure forte à la DGI mais des secteurs importants du Ministère sont déjà sortis de la grève.

A la mi-novembre, le pouvoir durcit sa répression contre le mouvement, répression qui se matérialise notamment lors des violences policière du 15 novembre contre un rassemblement des agents en grève devant l'Assemblée nationale et au cours de la manifestation qui le suit.

Le 19 novembre, la CGT, en conformité avec les principes qui, depuis le début du mouvement, ont guidé son action convoque à Paris une assemblée générale nationale des délégués d'AG afin de débattre de l'état du mouvement et des perspectives. A cette date la reprise du travail est à peu près partout votée par les Assemblées générales.



*La déferlante du 19 octobre 1989*

# Brève chronologie

**18 octobre 1988** : journée d'action revendicative des personnels du Ministère des Finances. Cinquante mille grévistes à la DGI.

**octobre-novembre 1988** : grève des informaticiens du Trésor.

**2 février 1989** : journée de grève et de manifestations à l'appel du SNADGI-CGT rejoint par le SNUI. Vingt mille grévistes à la DGI et manifestation à Paris.

**17 avril** : édition d'un tract unitaire appelant au développement d'un processus d'action.

**25 mai** : une manifestation nationale des douaniers à la Rochelle se heurte aux forces de police.

**29 mai** : entrée en grève reconductible des agents du Trésor des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes.

**6 juin** : grève à l'appel des Fédérations des Finances (30 à 50% de grévistes à la DGI) et manifestations régionales. Dix mille manifestants à Paris. Le SNUI s'est tenu à l'écart du mouvement. La grève est reconduite dans trois départements du sud-est (un tiers des personnels est en grève).

**Fin juin** : extension de la grève à la DGI (grève reconductible, grève du réseau comptable avec solidarité financière des autres services, grève des services ordinateurs des CRI). Quarante trois directions sont touchées. Incidents le 27 juin à Bercy.

**4 juillet** : journée nationale de grève et manifestation à Paris (10 000 participants).

**11 juillet** : Michel Charasse ouvre une pseudo négociation après avoir tenté d'exclure de celle-ci le SNADGI-CGT et le SNUI.

**17 juillet** : appel des syndicats des impôts à poursuivre la mobilisation au cours de la période des congés.

**4 août** : distribution massive de tracts à la population.

En juillet et août la grève persiste dans une quinzaine de départements et services de la DGI.

**25 août** : les agents du Pas-de-Calais votent la grève générale.

**29 août** : dépôt au Ministère d'une pétition massivement signée.

A la DGI, entrée en grève reconductible de nombreux départements.

**5 septembre** : engagement de discussions (qui échouent) au niveau de Ministère.

**12 septembre** : manifestation nationale Finances à Paris (25 000 participants). Le processus de généralisation de la grève reconductible est engagé dans l'ensemble du Ministère à l'initiative de la CGT. Partout sont rédigés de volumineux cahiers revendicatifs.

**5 octobre** : grève et manifestation nationale Finances (40 000 participants). La grève générale s'étend à la DGI et y devient majoritaire. Installation des premiers piquets de grève.

**16 octobre** : la grève s'étend considérablement au Trésor, à la Douane, à la DGC-CRF, à l'INSEE. La CGT appelle à la généralisation des piquets de grève et au blocage total du Ministère.

**19 octobre** : 100 000 agents des Finances manifestent jusqu'à Bercy transformé en forteresse.

**20 octobre** : les propositions faites par le Ministère au terme d'une longue négociation sont massivement rejetées par les Assemblées générales. A compter de cette date la grève décroît progressivement en importance sauf à la DGI.

**30 octobre** : un piquet de grève national est installé devant Bercy par la CGT.

**7 novembre** : journée d'action Fonction publique à l'appel de la CGT et de FO. Manifestation à Paris avec une forte participation des agents des Finances de la Région Île-de-France.

**Mi-novembre** : le AG de la DGI votent progressivement l'arrêt de la grève générale. Le 15 novembre des incidents se déroulent devant l'Assemblée nationale et le siège du Parti socialiste, rue de Solferino.

**19 novembre** : à l'appel de la CGT et avec la participation de la CFDT, réunion à Paris d'une Assemblée générale nationale des délégués d'AG qui réaffirme les revendications.



Manifestation du 5 octobre 1989 - Rassemblement devant Bercy

# Impacts de grève et résultats revendicatifs

*Les personnels des Finances, avant 1989, disposaient d'une tradition gréviste non négligeable. Ils avaient, depuis la fin de la guerre, participé à nombre de mouvements sociaux et, à la DGI, réussi avec succès des mobilisations de longue durée en mars 1968 notamment sous la forme d'une grève administrative de trente trois jours qui avait abouti à négocier positivement le basculement des anciennes Régies financières dans une DGI unifiée. Mais l'expérience de lutte qu'ils réalisent en 1989 est inédite à bien des égards.*

*Non seulement les luttes de 1989 s'inscrivent dans une durée sans commune mesure avec ce qui, jusque là avait eu lieu, mais dès que la forme grève générale s'impose comme mode dominant de lutte, elle produit des effets tels que la presse évoque le risque d'une catastrophe macro économique.*

## **Efficacité de la grève...**

Dès lors que la grève provoque la paralysie de la plupart des administrations du Ministère, des pans entiers de l'activité économique se trouvent affectés :

- ✓ l'indisponibilité des informations cadastrales et hypothécaires entraîne le blocage des transactions immobilières (la FNAIM a évalué à près de dix milliards de francs les contrats gelés) ;
- ✓ la non apposition des poinçons ne permet plus de garantir le titre légal des bijoux mis à la vente ;
- ✓ faute de timbre-amendes les contraventions ne peuvent plus être acquittées dans les délais ;
- ✓ faute de timbres-mobiles les passeports, cartes d'identité et de séjour, les permis de conduire, ne peuvent plus être délivrés ;
- ✓ faute de titres de mouvement et de contrôle de l'impression des capsules-congés, les productions viti-vinicoles ne peuvent plus être mises sur le marché ;
- ✓ les remboursements de crédits de TVA aux entreprises sont interrompus ;
- ✓ l'allongement des temps d'attente aux frontières paralyse le trafic international ;
- ✓ l'INSEE ne publie plus les indices nécessaires à de nombreux agents économiques et sociaux ;
- ✓ courant novembre on estime que le montant des recettes non encaissées est situé entre 60 et 70 milliards de francs.

Ces quelques éléments témoignent de l'impact de la grève. C'est à partir d'eux qu'il convient d'apprécier les résultats revendicatifs obtenus.

## **... et résultats revendicatifs**

On l'a rappelé, les Assemblées générales, au lendemain de la négociation du 20 octobre 1989 avaient massivement rejeté les propositions ministérielles. Celles-ci ne s'écartaient pas, en effet d'une logique de "plan social" dont le principe avait été acté dès le 2 mai, "plan social" qui se voulait un

simple dispositif d'accompagnement des suppressions d'emplois et de substitution à la nécessaire reconnaissance des qualifications, à la revalorisation des salaires et à la négociation d'une véritable modernisation du service public fiscal, économique et financier.

L'absence de mesures structurelles sur les salaires, le recours à un nouvel abondement du régime indemnitaire, l'extrême modicité des mesures annoncées en matière de formation professionnelle et de crédits de fonctionnement démontraient bien les limites qualitatives des concessions. Pourtant, au fil des mois, le Ministère avait dû consentir à des reculs que le tableau p. 7 visualise.

Pour limité qu'il soit, rapporté aux objectifs revendicatifs que les agents s'étaient fixés, le bilan de sortie de grève, avec le recul du temps n'apparaît pas si dérisoire.

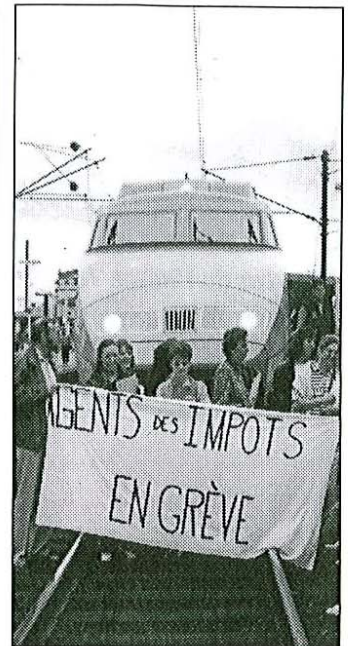
L'effet essentiel, de longue durée, concerne l'emploi. Au cours des cinq années précédentes 1989 près de 4 700 emplois (quasi exclusivement de catégories D et C) ont été supprimés. La grève brise net ce processus de destruction : durant cinq ans l'emploi à la DGI ne sera plus attaqué. En 1998 encore, si l'on extourne de la mesure le transfert des emplois Contributions indirectes à la Douane, le solde des suppressions créations demeure légèrement positif.

Mais l'impact de la grève des personnels des Finances dépasse les frontières du Ministère. Il ne relève pas du hasard que soit annoncé, au plus haut du conflit, début octobre, par Michel Durafour, alors ministre de la Fonction publique, l'engagement de négociations sur l'organisation de la grille de traitement des fonctionnaires. Afin de calmer le jeu et prévenir les risques d'extension du conflit le gouvernement annonce qu'il lâchera du lest.

Ces négociations déboucheront, en février 1990, sur un protocole qui se traduira par un certain nombre de mesures indiciaires et la mise en place du système du CII et de la NBI. La CGT et FO n'avaliseront pas ce protocole aux ambitions insuffisantes et aux principes dangereux. L'action syndicale aux Finances permettra d'ailleurs, au cours des années suivantes, de mettre en échec les logiques d'individualisation de la rémunération au principe même de la NBI.

S'ajouteront au dispositif Durafour les mesures sociales ministérielles qui

	2 mai Plan social initial	5 septembre "nouveau plan social"	20 octobre "relevé de décisions" établi par le ministre
Nombre d'emplois		<ul style="list-style-type: none"> <li>+ 100 emplois DGI au titre de l'ISF.</li> <li>suppression des gels d'emplois (DGI, CP, DGCCRF)</li> </ul>	+ 100 emplois "anti Drogue" à la Douane
Transformation d'emplois	3 500 D en C 2 500 C en B 750 B en B div.		Reconduction du plan de transformation d'emplois pour 1991-1992 entraînant la disparition de la catégorie D administrative et des groupes III et III bis de la catégorie C. + 100 C en B
Primes et indemnités		<ul style="list-style-type: none"> <li>prime de 2 200F</li> <li>Intégration de l'année de scolarité pour les A</li> <li>20 000 F de prime de départ à la retraite</li> <li>Prime de risque intégrée dans le calcul de la retraite à la Douane</li> <li>réforme du remboursement des frais d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prime exceptionnelle de croissance (1 200 pour tous les fonctionnaires)</li> <li>Indemnité mensuelle de technicité de 250 F, à compter du 1er août 1989, prise en compte selon des modalités spéciales dans le calcul de la retraite (l'IMT se substitue à la proposition du 5 septembre des 20 000 F de prime de départ à la retraite)</li> <li>+ 65 F/mois à valoir sur toilettage régime indemnitaire</li> <li>extension de la prime de poste à tous les vérificateurs RP</li> </ul>
Crédits	+ 150 millions de F de crédits de fonctionnement pour la DGI et la CP		
Formation professionnelle		+ 10 millions de francs	+ 20 % sur trois ans du nombre de journées de formation



Les agents des impôts des Yvelines bloquent un TGV

se traduiront par des requalifications d'emplois non négligeables bien qu'insuffisantes et surtout marquées au coin de logiques de plan sociaux incapables par nature de traiter au fond la question des qualifications réellement exercées.

Plus généralement les propositions gouvernementales de sortie de grève avaient été marquées par des mesures d'entre-deux. En effet, si le mouvement portait haut l'expression de revendications en matière de rémunération et de carrières il articulait à celles-ci, très fortement, les questions de l'organisation et du contenu du travail, de la nature et du nombre des emplois et, plus généralement de la conception même du service public. En ce sens le mouvement portait une contradiction puissante aux modes de gestion des administrations.

Les responsables politiques et administratifs n'ont manifestement pas entendu ce message. Ils usent d'expédients anciens, ayant nourri nombre de compromis sociaux antérieurs, pour répondre aux exigences des personnels. Se refusant à prendre à bras le corps les questions que le mouvement porte pour toute la Fonction publique ils se satisfont d'une réponse par des abondements indemnitaires, lâchant le 20 octobre l'IMT prise en compte dans le calcul de la retraite mais financée sur les crédits du Ministère échappant au contrôle du Parlement, puis, entre 1990 et 1994 des mesures indemnitaires nouvelles pour chacune des catégories (1). La lutte ayant mis en relief, de manière spectaculaire les retards de modernisation du ministère, les carences en matière de formation initiale et continue, la médiocrité de l'action sociale, des efforts devaient être d'évidence réalisés. Il le seront pour partie.

Mais la confrontation sociale de 1989 avait également mis en lumière la

crise morale profonde dans laquelle se trouvaient plongées les différentes Administrations du ministère.

Le diagnostic livré par l'ancien directeur du Budget, Jean Choussat, au lendemain du conflit avait le mérite du franc parler. La DGI y est caractérisée comme "la plus centralisée de toutes les directions" ou tout est "décidé par Paris (...)" alors que les questions de logistique, d'intendance, de maintenance, sont par nature étrangères à la culture d'une administration centrale". Le rapport constate le retard technologique et la médiocrité des conditions de travail, note que l'organisation du travail est dominée par la préoccupation statistique et souffre de la rigidité des systèmes informatiques, et estime manifeste le déficit de dialogue social, l'information cloisonnée n'irriguant que le cercles véritablement dirigeants. Jean Choussat identifie une crise morale profonde, alimentée par une détérioration de la condition salariale, les retards de modernisation, les angoisses nées des incertitudes pesant sur l'avenir de certaines missions, la situation des effectifs. Il conclue, la méfiance réciproque étant partout à la nécessité d'évolutions profondes.

Dix ans plus tard Thierry Bert et Paul Champ-saur, copilotes de la Mission 2003, se félicitent des échanges organisés avec les personnels compte tenu de l'absence complète d'une culture du débat.

Faut-il recommencer 1989?



Paris, CDI du 3ème arrondissement

(1) Au 1er janvier 1990 40 points de prime de rendement pour les agents de catégorie A non attributaires de la prime de poste, au 1er janvier 1992 attribution d'un supplément annuel de 3 000 francs pour les agents de catégorie B, au 1er janvier 1994 abondement annuel de 2 200 francs pour les agents de catégorie C et D.

# Quelles leçons de 1989?

*Au lendemain du conflit l'heure des bilans a sonné. Administration et syndicats sont en présence d'une situation nouvelle. Il apparaît clairement à tous qu'une certaine DGI a vécu et que des évolutions profondes sont indispensables. L'ancien directeur du Budget, Jean Choussat est chargé de dresser un état des lieux et de proposer des pistes d'évolution. De leur côté les syndicats sont conduits à réfléchir à des évolutions de leurs pratiques. Quels effets de 1989 sont-ils lisibles dix ans plus tard?*

## **La DGI a comblé des retards, ravalé sa façade mais, sur le fond, n'a guère bougé**

Le constat à chaud que dresse Jean Choussat est cruel. Le tableau de la DGI est accablant : retards de modernisation, conditions de travail médiocres, organisation du travail dominée par la préoccupation statistique, formation professionnelle insuffisante, dialogue social en panne, confiscation du pouvoir par des cercles restreints, crise morale profonde. Le rapporteur propose un tournant fondé sur une déconcentration généralisée, couvrant aussi bien le champ budgétaire que ceux de la gestion des personnels et de l'organisation du travail. Il souligne la nécessité de revivifier les organismes paritaires, de considérer les syndicats comme des interlocuteurs représentatifs mais appelle aussi à inventer de nouveaux modes de "participation directe" des personnels et la mise en oeuvre de nouvelles méthodes de direction (management).



*Assemblée de militants CGT des Finances au siège de la Confédération*

Il prend bien soin de préciser que la responsabilité stratégique doit rester entre les mains des seuls politiques et que la "participation" ne doit jouer que pour tout ce qui ne l'est pas.

Le Rapport écarte du champ de ses investigations tout ce qui relève des salaires, carrières, qualifications pourtant sources essentielles des très

lourds contentieux de l'année 1989. Dix ans plus tard, dans ces domaines fondamentaux, seuls les ingrédients du Protocole Durafour ont donné lieu à quelques retombées et le Ministère comme la DGI s'est contenté de déployer des logiques de plans sociaux et de saupoudrer de quelques indemnités supplémentaires un pouvoir d'achat du traitement sévèrement malmené par deux décennies régressives.

Jean Lemierre nommé Directeur général le 30 août 1989 (il demeurera à ce poste jusqu'en juillet 1995) tente de construire une démarche de nature à répondre aux orientations préconisées par le rapport Choussat. Il s'efforce de mettre progressivement en route une orientation de transformations de la DGI. La démarche s'enclenche en 1990 au travers d'un projet de service qui ayant très vite montré ses limites, débouchera sur une orientation de plus grande ambition : la démarche diagnostic-plan d'action.

Sans doute Jean Lemierre a-t-il caressé un bref moment l'espoir d'associer les syndicats à ses projets. Mais dès le mois d'août 1990 il doit déchanter : ce qu'il propose évacue trop de questions essentielles pour recevoir le moindre appui syndical. L'injection de crédits de fonctionnement ou de modernisation, pour importants qu'ils soient, ne font que colmater les retards.

Certes des orientations de déconcentration (essentiellement budgétaires) ont été mises en oeuvre, la recomposition des hiérarchies intermédiaires s'est réalisée dans une

logique d'arrimage aux orientations fondamentales de la DGI. La volonté de contourner les syndicats a persisté, le déficit de dialogue social s'est confirmé. Le contentieux sur les qualifications s'est accru. Le transfert de la mission Contributions indirectes à la Douane a conduit à une quasi liquidation de la mission.



Ses successeurs (André Barilari, Jean-Pascal Beaufret) ont sur le fond poursuivi dans la même voie, l'actuel Directeur général modifiant cependant l'angle d'attaque des problèmes désormais appréhendés sous la lumière des productivités ce qui a pour effet de provoquer une onde de choc sur l'emploi sans que l'inventaire des missions soit effectué et qu'une approche de l'évolution des qualifications soit véritablement engagée.

Coiffant le tout le pilotage de la DGI par une batterie d'indicateurs (qui n'ont jamais été discutés) et des méthodes managériales génératrices de tensions a conduit à une situation de crise grave.



*La tête du cortège Finances dans la manifestation du 9 novembre 1989*

doute la donnée majeure de son orientation. Dans le même temps il a contribué à la mise en oeuvre d'une pratique syndicale combinant en permanence le souci d'unité et l'expression indépendante. Il s'est attaché à faire vivre le patrimoine démocratique de 1989, reconnaissant la souveraineté des Assemblées générales et développant, en interne, des modes de discussion et d'élaboration des revendications appuyés sur une culture du débat. Cette construction syndicale ne s'est pas réalisée sans peine, voire sans de sévères secousses internes, mais elle apparaît aujourd'hui, à la veille du XV<sup>e</sup> Congrès comme très largement partagée par les syndiqués.

Pour les personnels des Impôts la mémoire de 1989 demeure vive. L'esprit de 1989 s'est en quelque sorte installé dans la vie : il en est ainsi de la tradition des Assemblées générales, d'une vive implication dans les mouvements sociaux, d'une sensibilité importante aux problèmes de société, de la confirmation de l'attachement au syndicalisme.

Face aux enjeux et dangers d'aujourd'hui l'héritage culturel que 1989 représente peut être mobilisé. Le combat continue, en effet.

Il est significatif que dix ans après la publication du rapport Choussat, il soit procédé à un nouvel audit en matière de dialogue social qui délivre un message proche du constat ancien.

La DGI de 1999 est certes largement modifiée par rapport à ce qu'elle était dix années plus tôt, mais si elle a connu des transformations technologiques et des ajustements des processus de travail, elle n'en demeure pas moins arrimée sur l'essentiel de ses anciennes bases, sur sa culture autoritaire même habillée des paillettes du management.

### **Le syndicalisme s'est enrichi**

En quoi l'onde de choc de 1989 a-t-elle affecté les modes d'être syndicaux? Il est difficile d'apporter une réponse exhaustive à cette interrogation. Les influences syndicales, qui sont un indicateur important de la perception du syndicalisme par les personnels, expriment à la DGI un mouvement de bi polarisation SNUI/SNADGI-CGT. Sur le plan organisationnel, tirant les leçons des difficultés rencontrées en 1989, le SNUI a impulsé la création d'une Fédération des Finances autonome (la FDSU) et s'est progressivement engagé dans la construction du pôle Groupe des dix qui affiche désormais une ambition interprofessionnelle.

Le SNADGI-CGT est certainement le syndicat qui a incorporé de la manière la plus profonde les leçons de la lutte de 1989. Cela s'est traduit par des évolutions importantes dans ses fonctionnements internes. La décentralisation de l'activité syndicale sur les sites constitue sans

*La lutte continue...*



# L'information, arme de lutte

Pour exercer leur souveraineté, les Assemblées générales doivent disposer du maximum d'informations. C'est dans ce but que le SNADGI-CGT met à la disposition des personnels en lutte une messagerie électronique interactive (Forum DGI) et un tract-journal mural quotidien (Convergences) qui s'ajoutent aux outils de communication habituels.

## Forum DGI

La messagerie électronique du SNADGI-CGT joue un rôle très important dans la circulation des informations en temps réel. C'est la seule messagerie syndicale qui permette l'expression de tous.

Ouverte en avril 1989, la rubrique *Forum* de la messagerie syndicale démarre sur les chapeaux de roue à compter de la journée de grève et de manifestation du 6 juin.

Le 15 juin on dénombre 1 369 connexions.

L'usage intensif de *Forum* va se confirmer tout au long du conflit. La courbe des connexions suit fidèlement les rythmes de lutte et connaît, notamment, une forte croissance dans les périodes qui requièrent de gros efforts de mobilisation ou des informations transversales rapides.

Mais *Forum* est également un lieu où s'expriment les réactions militantes à des faits ponctuels et où se livrent de micro informations, qui, additionnées, décrivent un climat militant.

Tout au long du conflit, la messagerie télématique du SNADGI-CGT apparaît donc comme un vecteur très important de la mobilisation et comme un support essentiel pour la mise en oeuvre d'une démocratie de base. Initialement outil d'information, elle devient arme pour la lutte.

## Convergences

Aux tracts et expressions écrites diverses (communiqués, déclarations, compte rendus) quasi quotidiennement édités, s'ajoute, à partir du 18 septembre, la publication quotidienne d'un tract-journal mural intitulé *Convergences*. Fortement nourri des informations provenant de la messagerie électronique, *Convergences* aussi publie les communiqués et analyses syndicaux et visualise par une carte de France quotidiennement ajustée l'évolution des formes et du niveau de la lutte.

Si la communication écrite se réalise aisément en région parisienne il n'en va pas de même avec la province dès lors que les piquets de grève bloquent les circuits de distribution habituels. Les Unions départementales de la CGT permettent de surmonter cette difficulté.

Le besoin d'information (vertical et transversal) porté par la lutte de 1989 s'est depuis lors confirmé comme une donnée essentielle de toute la vie syndicale. Aujourd'hui encore *Forum DGI* constitue un lieu d'accueil pour les informations, les débats, l'échange d'opinions. Les principes qui l'ont installé comme outil efficace pour la lutte en 1989 persistent. A l'heure du basculement vers un usage à grande échelle d'Internet ils seront confirmés.

SITUATION AU 10 OCTOBRE A 9H

LA RIPOSTE DES PERSONNELS AU REFUS OBSTINE DU MINISTRE DU BUDGET DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DE NEGOCIER SUR LA BASE DES REVENDICATIONS DEFINIES PAR LES ASSEMBLEES GENERALES CONCERNANT LA REVALORISATION DES REMUNERATIONS ET LA RECONNAISSANCE INDICIAIRE DES QUALIFICATIONS (1000F, 1200F, 1500, 2000, ...) NE S'EST PAS FAITE ATTENDRE: LES AG QUI SE SONT TENUES LE 9/10 ONT AFFIRME AVEC FORCE ET DETERMINATION LA VOLONTE DE GAGNER EN DURCISSANT LE MOUVEMENT (suite)

... RECONDUCTIONS MASSIVES DE LA GREVE GENERALE DANS LES SITES ET ETENDUE DU MOUVEMENT DANS 14 DEPTS OU DIRECTIONS QUI ONT BASCULE DANS LA GREVE GENERALE

DEMULTIPLICATION DES PIQUETS DE GREVE AVEC OCCUPATIONS DES LOCAUX

PARTICIPATION DE PLUS EN PLUS ELEVEE DU NOMBRE D'AGENTS DANS LA GREVE

PAR AILLEURS LA MEME DETERMINATION SE DEVELOPPE DANS TOUTES LES AUTRES ADMINISTRATIONS DES FINANCES...

133 DEPTS ET DIR SONT DANS LA GREVE DONT 106 (y compris 9 CRI, Bur d'Etudes de Paris et de Nantes, ENI-PARIS, CREFPP) DANS LA GREVE GENERALE

10 DANS LA GREVE FORMES DIVERSES (greve gen et greve rec):  
9 EN GREVE DES RECETTES (suite)

8 CRI EN GREVE ATELIERS ORDINATEUR OU FINITION.

Taux de grève connus pour le 9 octobre

LOIR ET CHER (70%) - HTE LOIRE (91%) - SAVOIE (60%) - LOIRE (58-52%) - CRI ORLE (63%) - INDRS ET LOIRE (65%) - CREFPP (40%) tous pers confondus et 70% parmi les enseignants - CORREZE (60%) - MARTINIQUE (95%) - HTE VIENNE (50%) - ARIEGE (70%) - ONEF (60%)

DEPTS ET DIR DANS LA GREVE LE 10 OCT

11 - GREVE GENERALE: 106

AIN - AISNE - HES - ALPES - ALP - MAR - ARDECHE - ARIEGE - AUBE - BDR - MARSEILLE - CRI MARSEILLE - BDR - AIX - COTE D'OR - CREUSE - DDUUS - DROME - EURE - EURE ET LOIR - FINISTERE - HTE GARONNE - HERRAULT - ILLE ET VILAINE - INDRS - INDRS ET LOIRE - ISERE - LOIR ET CHER - LOIRE - CRI ORLE - ANS - LOT - LOT ET GARONNE - LOZERE - (suite)

**CONVERGENCES**  
des luttes syndicales  
10 octobre 89 n 23

**le point au 10/10**

**La paralysie du ministère des Finances est engagée. Hier, lundi 9 Octobre, 11 départements et directions sont entrés en grève Générale !**

La riposte des personnels au refus obstiné du Ministre du Budget de l'Economie et des Finances de négocier sur la base des revendications définies par les assemblées générales concernant la revalorisation des rémunérations et la reconnaissance indiciaire des qualifications (1.000 F, 1.200 F, 1.500 F, 2.000, ...) ne s'est pas faite attendre : les AG qui se sont tenues le 9/10 ont affirmé avec force et détermination la volonté de gagner en durcissant le mouvement. Reconductions massives de la grève générale dans les sites et étendue du mouvement dans 14 départements ou directions qui ont basculé dans la grève générale.

**Demultiplication des piquets de grève avec occupations des locaux.**

**Participation de plus en plus élevée du nombre d'agents dans la grève.**

**Par ailleurs la même détermination se développe dans toutes les autres administrations des Finances...**

# Retour sur 1989

## Entretien avec Jean-Christophe Le Duigou <sup>(1)</sup>

☛ *Comment apprécier le mouvement social au Finances en 1989, par rapport aux problèmes posés à la société et au syndicalisme depuis la fin des années 1970?*

A l'automne 1988 où de fortes tensions sociales s'étaient manifestées, personne ne pouvait prévoir l'ampleur que prendrait l'action. Dix ans après il m'apparaît nécessaire de revenir sur les raisons de fond qui expliquent le mouvement.

Le ministère des Finances entre dans une crise profonde, pour partie dissimulée par les réorganisations en train de s'achever (fusion des Régies à la DGI, réforme de la Douane, évolutions plus timides au Trésor). Les premières manifestations de cette crise sont cependant perceptibles dès la fin des années 1970. La structure commence à craquer. Des luttes importantes ont lieu en 1974-1975.

A cette époque, le syndicalisme rencontre lui-même des difficultés en terme de démarche et d'action. Le débat politique (où dominent les espoirs nés en 1972 avec la signature du Programme commun de gouvernement et l'arrivée possible de la gauche au pouvoir) pèse fortement. A partir de 1983-1984 les illusions reculent. Un retour à la réalité s'effectue. C'est le terreau sur lequel peut germer une activité et une action syndicales qui débouchent en 1989 sur la grande lutte des Finances.

Il n'est pas inutile d'effectuer un retour sur les discussions qui, à l'époque, traversent la Fédération CGT des Finances et le SNADGI-CGT.

A la charnière des années 1970-1980 les termes du débat sont les suivants : les difficultés rencontrées par l'action syndicale ne doivent-elles pas conduire à en rabattre sur les revendications, à s'engager dans un processus d'adaptation? Un programme minimum ne doit-il pas se substituer à une résistance sur le fond? A partir de 1983-1984 les termes de cette réflexion sont dépassés au travers du concept de "nouvelle démarche syndicale" qui implique de retrouver le contact avec les adhérents, de les mettre en situation de déterminer les objectifs et les modalités de l'action. Je pense que c'est cette démarche qui a permis, en 1989, à la CGT de jouer un rôle positif dans le développement du mouvement. Je suis persuadé qu'une lutte de cette ampleur n'aurait pas eu lieu s'il n'y avait pas eu cette orientation revendicative de la CGT.

☛ *Il y a aussi des facteurs objectifs L'emploi subit une attaque de grande ampleur à partir de 1985 (4 700 suppressions à la DGI). N'est ce pas un facteur déclenchant du mouvement?*

Sur l'emploi, il faut élargir la grille d'analyse. En 1975 le gouvernement répond aux difficultés rencontrées en créant plusieurs milliers d'emplois. En 1981 on poursuit dans la même logique mais par essentiellement par résorption de l'emploi précaire. 1985 marque la rupture : on passe d'une politique de développement de l'emploi qui crée une dynamique de gestion des personnels, à une fermeture qui bloque toute mobilité interne (mutations, promotions).

J'observe donc que les réponses aux questions de fond sont biaisées. Le Ministère traite cela de manière quantitative. Or il existe aussi une crise de qualité de l'efficacité de l'intervention publique particulièrement ressentie par les agents alors même qu'ils subissent des réductions d'emplois et leurs conséquences. La conjonction de ces deux aspects (quantitatif et qualitatif) crée un terrain finalement très favorable au développement de l'action.

☛ *Tu évoques la crise de l'action publique comme une des raisons de la crise sociale. Qu'entends-tu par là?*

Le mouvement de 1989 n'est pas un coup de tonnerre dans un ciel serein mais l'expression très forte d'une exigence des personnels de réponses à des interrogations sur le sens même de leur activité de fonctionnaires. Pour comprendre aujourd'hui les difficultés, les obstacles auxquels se heurtent les agents il faut se remémorer ce qu'ont été les grands outils du Ministère pendant vingt-cinq ou trente ans et particulièrement l'outil fiscal. Il y a, durant cette longue période, une profonde adéquation entre un objectif global d'intervention publique sur la société et des agents très engagés dans leur travail. Il y a adéquation entre l'outil administratif et les motivations de justice, de solidarité. Or cet outil a touché un certain nombre de limites dès les années 1970.

La salarisation de la société modifie les termes d'une action publique visant depuis des décennies à instaurer l'égalité fiscale entre salariés et non salariés alors que, dans le même temps, l'outil public peine à faire face aux changements (européanisation croissante, début de la mondia-

lisation). Face à ces difficultés, les principaux responsables politiques et administratifs sont idéologiquement incapables, de penser une évolution progressiste de la gestion publique des Administrations financières. A compter de 1983-1984 ils recourent aux recettes libérales. On s'installe donc, peu à peu, dans la logique d'un recul de l'action publique qui vient heurter l'engagement des personnels.

Cette rupture n'a été ni clairement explicitée ni clairement assumée mais le Livre blanc sur le financement de l'économie nationale publié en 1984 par P. Bérégovoy plaide pour un retrait de l'action de l'État de nombre de mécanismes financiers, fiscaux et budgétaires. C'est le début d'un repli de l'intervention publique. Cela se combine, dans cette période marquée par l'austérité budgétaire, avec des conditions matérielles déplorables, une gestion des personnels qui demeure centralisée, autoritaire.

Autre facteur : de lourdes difficultés se font jour alors même que la "gestion concertée" avec certains syndicats est également en crise.

Il y a crise de la relation sociale interne parce qu'il n'existe plus les marges de jeu traditionnelles qui permettaient une régulation des tensions. 1989 est aussi l'éclatement de cette contradiction.

#### ❖ Dix ans plus tard comment peut-on apprécier les effets de 1989?

Il faut tout d'abord apprécier les acquis de 1989 que la Vie syndicale rappelle. Ils ne sont pas à négliger mais leur limite fondamentale réside dans le fait qu'ils ne rompent pas avec la logique de gestion de la situation de crise. Ce qui est accordé s'inscrit dans la poursuite des solutions anciennes. Les agents veulent de l'indice et l'on répond par des primes. Il n'y a pas de rupture. Or la place occupée par la CGT (qui relaie les demandes revendicatives des Assemblées générales) dans la phase de durcissement du conflit montre qu'il fallait cette rupture.

Je constate que dix années ont passé et que les vraies réponses n'ont toujours pas été apportées.

Je crois que certains responsables ont préféré parier sur l'émergence d'une grande force syndicale autonome. FO commençant à s'affaiblir il fallait favoriser l'émergence de forces "participatives". Ces calculs ont échoué sur plusieurs obstacles dont le moindre n'a pas été le fait que le SNUI a raté son élargissement aux autres administrations du Ministère.

Dans ce contexte, la CGT ne s'est pas mise hors jeu, elle s'est déclarée prête à être partie prenante des évolutions, considérant qu'on ne résoudra les problèmes qui se posent que sur la base de relations avec des acteurs forts et responsables au sens où ils posent les véritables problèmes dans leurs dimensions sociales complexes. Pour parvenir à des évolutions positives il faut renforcer l'action publique et concevoir de nouvelles missions. Il faut, je le pense, mieux tenir compte d'un certain nombre de besoins, d'attentes, du contribuable-citoyen.

Certes, la DGI doit s'interroger sur la manière dont elle travaille mais ce à quoi elle doit fondamentalement répondre c'est aux besoins de la collectivité nationale dans l'ensemble européen et mondial. Elle a besoin d'outils pour maîtriser un projet de développement. Cette attitude est fondamentalement contraire à ce qu'a été le positionnement de nos responsables depuis vingt ans. Il y a besoin de placer les outils fiscaux, douaniers, financiers, dans cette perspective qui ne signifie en rien qu'on en aurait terminé avec le Cadastre, le recouvrement, voire l'impôt.

Les critères de la DGI se sont toujours construits autour d'une logique


d'externalisation des charges. Au nom des économies internes on reporte sur l'extérieur (autres services publics, usagers). Il ne faut alors pas s'étonner qu'il existe des relations difficiles avec certaines catégories de la population ou secteurs de la société. En fait il y a une grande carence des systèmes publics de gestion. Les approches en termes de productivité, ou même le type d'évaluation jusqu'à présent avancé correspondent davantage à des logiques libérales ou d'entreprise qu'à la recomposition d'une économie publique. C'est ça le problème posé. S'il était enfin abordé on pourrait traiter les questions de gestion, du personnel, avec d'autres finalités.

Je pense que le Document d'orientation du XV<sup>e</sup> Congrès de SNADGI-CGT ouvre, de ce point de vue, des perspectives novatrices.

(1) Syndiqué au SNADGI-CGT, Secrétaire général de la Fédération CGT des Finances en 1989, Jean-Christophe Le Duigou est, depuis le 46<sup>e</sup> Congrès de la CGT, membre du Bureau confédéral, responsable des questions économiques.



Devant Bercy, Jean-Christophe Le Duigou s'adresse aux manifestants (au deuxième plan Jean-Louis Clouse Secrétaire général du SNADGI-CGT)



La Vie syndicale case 450 -  
263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex  
Tel : 48.18.80.16 - Fax : 48.70.71.63  
Directeur de publication : J -N HUTIN  
CP n°1021 D 73 Composition et impression :  
SNADGI-CGT  
e.mail : Snadgi.Cgt @ wanadoo.fr

